

social a à maintes occasions déclaré, en réponse à une demande du Québec et du Conseil de santé Cri, qu'elle serait très contente de permettre à des fonctionnaires et conseillers de son ministère de fournir des services de consultation dans des domaines de santé spécialisés.

Suite à une réunion du comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, le 26 mai 1981, une motion a été adoptée invitant le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à réunir des représentants du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, des représentants du gouvernement québécois en matière de santé ainsi que des représentants des Cris de la baie James, afin de résoudre certains des problèmes actuels. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a donc écrit à l'honorable Pierre-Marc Johnson, ministre québécois des Affaires sociales, en lui proposant de le rencontrer en compagnie de l'honorable John Munro ainsi que des représentants des Cris.

On espère que lors de cette rencontre il sera possible de résoudre un certain nombre de questions concernant les champs de responsabilités et les services offerts. En attendant, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social continuera d'offrir les services de ses conseillers à toutes les parties concernées qui en feront la demande et à veiller à ce que l'hôpital que le ministère possède à Moose Factory continue d'offrir ses services aux patients qui lui seraient envoyés.

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

LA PARTICIPATION DU CANADA AU PROJET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES ANTILLES

L'honorable Raymond J. Perrault (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai une réponse différée à la question que le sénateur Macquarrie posait le 10 juin 1981 au sujet de la participation du Canada à un projet de développement économique des Antilles. Je demande que la réponse soit tenue pour lue.

Des voix: D'accord.

(La réponse suit.)

Le premier ministre, M. Trudeau, a discuté avec les présidents du Mexique et des États-Unis la tenue d'une conférence au sommet qui les réunirait à une date non encore fixée.

Bien que l'ordre du jour n'ait pas encore été établi, le Canada est favorable en principe à un débat sur la situation dans la région des Antilles qui intéresse les trois participants.

Durant les discussions récentes avec les États-Unis, la proposition américaine a été expliquée de façon détaillée aux représentants canadiens. Ces idées sont actuellement à l'étude et on prépare une réponse.

Toutefois, le Canada appuie en général les efforts qui sont faits en vue de faciliter le développement économique de la région. En janvier dernier, à la Jamaïque, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures annonçait que le Canada entend intensifier et approfondir ses relations

économiques et politiques notamment avec les États du Commonwealth des Antilles.

SA MAJESTÉ LA REINE

MOTION CONDAMNANT L'ATTENTAT

L'honorable Raymond J. Perrault (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, puis-je demander au Sénat la permission de présenter une motion relative à Sa Majesté la reine?

L'honorable Duff Roblin (leader adjoint de l'opposition): Oui.

Le sénateur Perrault: Hier, à l'autre endroit, on a adopté à l'unanimité une motion déplorant l'attentat injustifié qui s'est produit l'autre jour à Londres durant les cérémonies officielles marquant l'anniversaire de la reine.

● (2110)

Honorables sénateurs, du consentement de la Chambre et avec l'appui du leader de l'opposition, je voudrais proposer . . .

Son Honneur le Président: Le consentement est-il accordé?

Le sénateur Roblin: A quelle page du hansard faites-vous allusion?

Le sénateur Perrault: A la page 10577 du hansard des Communes du lundi 15 juin.

Le sénateur Asselin: Proposez-vous la même motion?

Le sénateur Perrault: Oui, c'est la même motion que celle qui figure aux *Procès-verbaux*.

Le sénateur Asselin: Pourquoi ne pas présenter une motion différente?

Le sénateur Perrault: Non, honorables sénateurs. Je voudrais reprendre les mêmes termes qui ont été employés à l'autre endroit afin que nous puissions avoir le point de vue unanime du Parlement canadien à cet égard.

Je voudrais proposer une motion concernant l'attentat injustifié dont a été victime Sa Majesté la reine durant les cérémonies officielles marquant son anniversaire de naissance. Avec la permission du Sénat et nonobstant l'article 45(1)h, je propose donc avec l'appui de l'honorable sénateur Flynn:

Que la Chambre exprime à Sa Majesté sa surprise extrême devant l'attentat dont elle a été victime durant les célébrations officielles de son anniversaire de naissance;

Que la Chambre exprime à Sa Majesté son admiration devant le courage extraordinaire dont elle a fait preuve durant l'attentat; et

Que la Chambre condamne tous les actes de violence de ce genre, et spécialement les attentats commis contre des personnalités publiques en fonctions officielles.

Le sénateur Asselin: Nous aurions dû adopter une motion analogue, pour le pape.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, permission accordée?

Des voix: Oui.

(La motion est adoptée.)